

RÉPUBLIQUE FRANCAISE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2023****DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

Nombre de conseillers**En exercice** 17**Présents** 14**Procuration** 3**Votants** 17

L'an deux mille vingt-trois, le huit novembre à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 20/10/2023

Date d'affichage de la convocation : 30/10/2023

Date d'affichage de la délibération : 13 NOV. 2023

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, ANDRÉ, PARIS, NAVARRO, CAMUS, CORTES, MOËNNARD, JORDAN, MIERE, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Madame Colette BACOU a donné procuration à Madame Marion ANDRÉ,

Madame Bernadette FAURÉ a donné procuration à Monsieur Didier CORTES,

Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Monsieur Pierre NAVARRO.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-68 Plan Communal de Sobriété Energétique : Relamping bâtiments communaux, création d'un SAS à l'entrée de la salle des fêtes, remplacement de la porte d'accès PMR de la Mairie et demande de subventions*Exposé*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du Plan Communal de sobriété énergétique approuvé par délibération 2022-70 du 17 novembre 2022, la commune s'est engagée à prendre les mesures adaptées afin de consommer moins et mieux.

Pour cela il est nécessaire de procéder à des changements à savoir :

- Remplacement des éclairages des bâtiments publics par du LED (relamping des bâtiments communaux),
- Travaux afin d'isoler au mieux les bâtiments pour améliorer la consommation (création d'un SAS à l'entrée de la salle des fêtes et remplacement de la porte d'accès PMR de la Mairie).

Monsieur le Maire expose que des offres commerciales nous ont été présentées :

- La société Celecta pour le relamping des bâtiments communaux pour un montant de 37 592.00 € HT (soit 45 110.40 € TTC)
- La société Muratet pour la réalisation d'un sas à l'entrée de la salle des fêtes (15 535 € HT) et le remplacement de la porte d'accès PMR de la Mairie (2 985 € HT) pour un montant total HT de 18 520 € (soit 22 224 € TTC).

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de demander des subventions au Département de la Haute-Garonne à hauteur de 30 % du montant HT de la dépense (soit une subvention de 16 833.60 €) et à Toulouse Métropole, au titre du fonds de concours métropolitain au bénéfice des projets communaux participant à la tenue des objectifs métropolitains de résilience et de réduction des gaz à effets de serre, à hauteur de 50 % (soit une subvention de 28 056.00 €).

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire signer toutes les pièces afférentes à cette décision,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au Département,

La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 10/11/2023

Le secrétaire de séance,
Didier CORTESLe Maire,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
